



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies neurodégénératives

Question écrite n° 93527

Texte de la question

Mme Catherine Beaubatie attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie sur la mise en œuvre du « Plan maladies neurodégénératives 2014-2019 ». Présenté par le Gouvernement le 18 novembre 2014, ce plan s'inscrit dans la continuité du Plan Alzheimer 2008-2012, prolongé de deux ans par le Président de la République. Le Gouvernement a décidé pour cette nouvelle période d'élargir le Plan à deux autres maladies neurodégénératives, la maladie de Parkinson et la sclérose en plaque. Ces dernières décennies ont été marquées par une prise de conscience collective du défi sociétal majeur que représentent ces maladies. Aujourd'hui, en France, plus de 850 000 personnes sont touchées par la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée, plus de 150 000 sont touchées par la maladie de Parkinson et plus de 85 000 par la sclérose en plaques. Le nouveau plan prend la mesure de cette forte prévalence par son approche globale et renouvelée, à la fois scientifique, médicale et sociétale. Depuis sa présentation, le ministère de la santé a publié la circulaire SG/DGOS/R4/DGS/MC3/DGCS/3A/CNSA n° 2015-281 du 7 septembre 2015 qui assure le lancement opérationnel du plan sur les territoires par les agences régionales de santé à partir de l'année 2016. Par ailleurs, 7 centres régionaux d'excellence dans le domaine des maladies neuro-génératives ont été labellisés et le premier Village répit familles permettant aux malades et à leurs aidants familiaux de prendre des vacances dans une structure spécialisée a été inauguré le 21 septembre 2015. La loi d'adaptation au vieillissement est également en cours de mise en œuvre pour mieux accompagner la perte d'autonomie. Les associations reconnaissent l'action menée par le Gouvernement depuis trois ans, ainsi que la disponibilité et l'engagement du Professeur Michel Clanet qui préside le comité de pilotage. Toutefois, elles sont aussi inquiètes par les retards pris dans l'application des mesures du nouveau Plan, notamment en raison de la gouvernance transversale complexe entre quatre ministères, les associations, les représentants de la recherche, les régions et les administrations déconcentrées, soit plus de 120 interlocuteurs. Elles regrettent que le comité de suivi ne se soit pas encore réuni pour suivre le déploiement du Plan. Ces associations préconisent ainsi de prioriser les actions à mettre en œuvre au plus vite en fonction de leur efficacité, de leur rapidité de mise en œuvre, du nombre de bénéficiaires concernés et de leur coût pour la collectivité. Aussi, elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour accélérer la mise en route du Plan maladies neurodégénératives 2014-2019.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Beaubatie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93527

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1536

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)